



LABEL BAS CARBONE

79 projets labellisés en deux ans

En deux ans, 79 projets labellisés représentant environ 120 000 t de carbone se sont ouverts à la contribution de financeurs externes.

Pour les forestiers, l'heure est à un premier bilan. «Aujourd'hui, trois méthodes forestières sont validées pour quantifier et mettre sur le marché les tonnes de carbone additionnelles, stockées en forêt par une gestion vertueuse», explique Hortense Wiart, chargée de projets carbone chez Fransylva. «L'enjeu aujourd'hui est d'en développer d'autres et d'apporter des améliorations aux méthodes existantes, en faisant appel aux retours d'expérience des forestiers.» Si le ministère de la Transition écologique pilote le label, ce sont les partenaires forestiers (Fransylva, I4CE et le CNPF) qui émettent les recommandations techniques et continuent de militer pour une meilleure valorisation économique des services écosystémiques rendus par la forêt. Ils accompagnent également les propriétaires dans la construction de projets labellisables.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, au Contadour, Gilles Martinez et Luc Poyer pilotent par exemple un projet de reconstitution forestière de grande envergure. Ils appuient (via leurs sociétés Avivé et France Nouvelles Énergies) l'ASL Lure 2050, récemment créée et regroupant 13 propriétaires souhaitant «reconstituer le puits de carbone détruit par des neiges lourdes en 2019». Au total, 500 hectares de forêt sont à renouveler au cœur d'un périmètre sous gestion de 1 500 hectares. «Au vu de l'importance du projet, nous souhaitons impliquer des partenaires complémentaires. Nous sommes lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt du plan France Relance pour le renouvellement de 200 hectares. Nous construisons également un projet de labellisation bas carbone, que nous déposerons auprès du ministère une fois le document de gestion validé, pour reconstituer jusqu'à 300 hectares», explique Gilles Martinez. Les propriétaires souhaitent recréer, sur ces adrets d'influence méditerranéenne, une futaie de pins sylvestres, en y introduisant quelques cèdres de l'Atlas et des pins noirs d'Autriche en mélange et en diversifiant les itinéraires techniques à l'échelle du massif. Via le label, une grande entreprise implantée localement cofinancera le projet. «Le label bas carbone permet de sensibiliser les entreprises, de donner de la

crédibilité à nos programmes forestiers et d'impliquer des financeurs dans une proposition de territoire positif. Le projet Contadour de l'ASL Lure 2050 implique en effet la restauration du potentiel productif du massif, ainsi que la reconstitution de la biodiversité, des paysages, du patrimoine bâti avec la restauration de fermes traditionnelles et de monuments historiques», détaille-t-il.

Les entreprises sont toujours plus nombreuses à souhaiter investir en forêt. De plus en plus y seront aussi contraintes. La loi Climat et Résilience prévoit ainsi pour le secteur aérien une compensation obligatoire des émissions des vols internes et sur une base volontaire des vols vers l'outre-mer. Une mesure qui sera progressivement mise en application dès 2022 avec un objectif de compenser 100 % des émissions en 2024. Pour les forestiers français, l'enjeu sera toujours de flécher au maximum ces achats de crédits carbone vers des projets forestiers sur le territoire national.

01 Un projet de reconstitution de grande envergure.
@Gilles Martinez.